

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Délibération n° DE\_006\_2025 : Lancement de la procédure de  
Modification simplifiée N° 2 du PLU et modalités de mise en service a  
disposition du Public**

Convocation du vendredi 14 mars 2025

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, le Conseil municipal de VARÈS légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de René ZAROS, Maire

**Présents** : Mesdames et Messieurs Philippe BOURGOIN, Alexandre BOUSQUET, Axel CRESTIAN, Sylvie DUBERNARD, Cécile FACCIN, Véronique LAPEZE, Julie PALACIO-ACIN, Sophie ROBERT, Lionel TOFFOLI, Mathieu VIALA, René ZAROS

**Excusé(s)** : Dolorès RAFFAELLO

**Représenté (s)** : Didier BARTHOU représenté par Sophie ROBERT, Catherine BASTIEN représentée par Véronique LAPEZE, Arnaud DALLIÈS représenté par Julie PALACIO-ACIN

**Secrétaire** : Sophie ROBERT

**Objet de la délibération :**

**LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 ET  
MODALITES DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC**

**Exposé des motifs**

M le Maire rappelle que la commune a approuvé son plan local d'urbanisme depuis le 17 Février 2020 et procédé à une modification simplifiée N° 1 approuvée le 13 octobre 2021. Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à une modification simplifiée N°2 du PLU afin de corriger certains éléments de son règlement écrit de la zone UPa

En ce sens, l'arrêté N° 2024\_71 pris en date du 06 décembre 2024 prescrit une procédure de modification simplifiée N° 2 du plan local d'urbanisme.

M le Maire se prononce sur le lancement d'une procédure de modification simplifiée N°2 du plan local d'urbanisme visant à modifier le point suivant sur son règlement écrit :

- Modification du règlement écrit de la zone UPa afin de permettre l'installation d'une activité de service accueillant du public. Cette modification consistera en la création d'une zone UPa-s sur un secteur identifié en continuité de l'axe principal desservant le bourg.

La présente délibération a également pour objet de définir les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée N° 2 de la Commune de VARÈS

Date de transmission de l'acte: 25/03/2025

Date de réception de l'AR: 25/03/2025

047-214703167-DE\_006\_2025-DE

A G E D I

Le projet de modification simplifiée N°2 de VARÈS présentant notamment l'exposé de ce motif et un registre permettant au public de formuler des observations seront mis à disposition du public à la Mairie de VARÈS, rue de la Mairie durant la période suivante :

Du 07 avril au 07 mai 2025 les Mercredis et Vendredis matin de 8h00 à 12 h00

Durant cette même période, le public pourra également adresser par écrit ses observations à Monsieur le Maire MAIRIE 100 rue de la Mairie 47400 VARES

Un avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition au public, précisant l'objet de cette procédure, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations. Cet avis sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département et affiché à la Mairie de VARÈS

Le dossier de mise à disposition du public du projet de la modification simplifiée N° 2 du PLU de la commune de VARÈS contiendra :

- Une note explicative exposant le motif du changement apporté dans le cadre de la modification simplifiée N°2 du PLU,
- l'avis conforme de la MRAe
- l'extrait du règlement écrit modifié,
- l'extrait du document OAP modifié,
- les avis des personnes publiques associées

### **Cadre juridique**

**VU** la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains ;

**VU** la loi n° 2003-590 du 02 juillet 2003 « urbanisme et l'habitat » ;

**VU** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

**VU** la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche ;

**VU** le décret N°2001-260 du 27 mars 2001 modifiant le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et relatif aux documents d'urbanisme ;

**VU** l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

**VU** l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Urbanisme ;

**VU** les articles L 101-1, L101-2, L153-45 à L 153-48 du Code de l'Urbanisme ;

**Considérant l'exposé**

Date de transmission de l'acte: 25/03/2025

Date de reception de l'AR: 25/03/2025

047-214703167-DE\_006\_2025-DE

A G E D I

**le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU conformément aux dispositions des articles L153-36, L153-37, L153-40, L153-47 du Code de l'Urbanisme,
- **PRECISE** que le dossier de projet de modification simplifiée N° 2 du PLU de VARÈS sera mis à la disposition du public, ainsi qu'un registre permettant au public de formuler ses observations à la Mairie de VARÈS, rue de la Mairie durant la période suivante :

Du 07 avril au 07 mai 2025 les Mercredis et Vendredis matin de 8h00 à 12 h 00

- **PRECISE** que durant cette même période, le public pourra également adresser par écrit ses observations à Monsieur le Maire MAIRIE rue de la Mairie 47400 VARÈS
- **DIT** qu'un avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, précisant l'objet de cette procédure, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations. Cet avis sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département et affiché à la Mairie de VARÈS.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise à :

Monsieur Le Préfet de Lot et Garonne

Monsieur Le Président du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine Madame La Présidente du Conseil Départemental du Lot et Garonne

Monsieur Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Monsieur Le Président de la Chambre des Métiers

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture

Monsieur Le Président du SCOT Val de Garonne Guyenne Gascogne

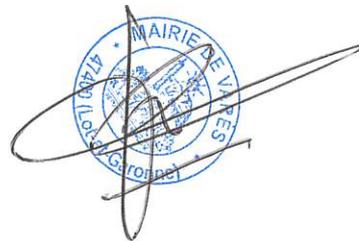
Monsieur Le Président de Val de Garonne Agglomération, en charge du Programme Local de l'Habitat et de l'organisation des transports urbains

Mesdames et Messieurs Les Maires des communes de Verteuil, Hautesvignes, Grateloup, Gontaud de Nogaret, Fauillet, Tonneins

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous document concernant la modification simplifiée N° 2 du PLU

14

Extrait Certifié Conforme  
A VARÈS le 24/03/2025  
Le Maire  
René ZAROS



Date de transmission de l'acte: 25/03/2025  
Date de reception de l'AR: 25/03/2025

047-214703167-DE\_006\_2025-DE  
A G E D I

